



Informations complémentaires

MRC de Thérèse-De Blainville

Les candidats doivent habiter Blainville ou l'une des villes suivantes : Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse. Aucun candidat provenant de l'extérieur de la MRC ne sera admis au concours.

Enregistrement de la démo

L'enregistrement d'une démo originale est obligatoire pour tous les candidats. L'enregistrement de la démo est réalisé exclusivement par le **Centre musical de Blainville**. Une fois le formulaire reçu, les candidats seront contactés pour procéder à l'enregistrement. Les frais afférents à l'enregistrement sont inclus dans les frais d'inscription.

Jury

Afin d'offrir une évaluation respectant les standards de l'industrie aux candidats, Blainville en chansons fait équipe avec l'organisme **Visionnarts**, spécialisé en accompagnement des artistes de la relève, pour l'élaboration des grilles, le choix des critères d'évaluation et la présidence du jury.

Modalités d'inscription

La période d'inscription officielle s'étend du 21 novembre 2011 au 24 février 2012. Le formulaire d'inscription est téléchargeable en ligne au www.ville.blainville.qc.ca.

Dépôt du dossier

POSTE

Blainville en chansons 2012
1000, chemin du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 3S9

EN PERSONNE

Déposer sous enveloppe scellée avec la mention Blainville en chansons 2012 :

1000, chemin du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 3S9

ou

La Zone - complexe de loisirs jeunesse
7, 70^e Avenue Ouest
Blainville (Québec) J7C 1R7

RENSEIGNEMENTS

www.ville.blainville.qc.ca

Karine Grenier
450 434-5206, poste 8222
karine.grenier@ville.blainville.qc.ca

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec



Blainville en CHANSONS



Concours de musique populaire

12 À 17 ANS

MRC de Thérèse-De Blainville

Blainville
tu m'inspires!

Qu'est-ce que Blainville en chansons ?

Blainville en chansons est un concours de musique populaire. Il s'adresse aux jeunes interprètes et auteurs-compositeurs-interprètes en solo ou en duo, âgés de 12 à 17 ans et résidant dans la MRC de Thérèse-De Blainville.

Déroulement du concours

Les candidats doivent soumettre une « démo » qui sera évaluée par un jury composé de professionnels du milieu. Celui-ci sélectionnera dix finalistes, soit six Blainvillois et quatre résidents de la MRC. La finale aura lieu le 19 mai 2012 à l'église Sacré-Coeur.

Porte-parole 2012

C'est avec grand plaisir que l'auteur, compositeur et interprète **Dany Bédar** se joint à l'édition 2012 du concours à titre de porte-parole.

« La jeunesse d'aujourd'hui est porteuse d'un grand talent et c'est par des initiatives comme celle-ci que des passions se découvrent. »



Dany Bédar,
porte-parole

Prix

1^{er} prix

Interprétation de trois chansons sur la scène de **Blainville en Fête**, avec cachet de 300 \$
Enregistrement professionnel d'une démo
Micro de qualité professionnelle
Portfolio de photos

2^e prix

Interprétation de deux chansons sur la scène de **Blainville en Fête**, avec cachet de 200 \$
Enregistrement professionnel d'une démo
Chèque-cadeau d'Odyscène

3^e prix

Interprétation d'une chanson sur la scène de **Blainville en Fête**, avec cachet de 100 \$

Coup de cœur Blainvillois

Interprétation d'une chanson sur la scène de **Blainville en Fête**

Prix de la Société nationale des Québécois des Laurentides (SNQL)

Un prix de 200 \$ et un prix de 100 \$

Critères généraux d'admissibilité

- ★ Être âgé de 12 à 17 ans (12 ans au 18 mars et moins de 18 ans au 19 mai 2012)
- ★ Résider à Blainville ou dans la MRC de Thérèse-De Blainville
- ★ Ne jamais avoir remporté le premier prix d'une édition antérieure de Blainville en chansons
- ★ N'avoir aucun lien contractuel avec une compagnie de disque reconnue
- ★ Être disponible pour l'enregistrement d'une démo originale avant le 18 mars
- ★ Être présent lors des journées obligatoires de réunion, de formation et de prestation (voir calendrier en ligne)

Catégories d'inscription

Blainvillois

- ★ **Solo**
Artiste solo résidant à Blainville
Aucuns frais d'inscription
- ★ **Duo (deux voix ou une voix et un instrument)**
Deux membres résidant à Blainville
Aucuns frais d'inscription

Résidents de la MRC de Thérèse-De Blainville*

- ★ **Solo**
Artiste solo habitant la MRC de Thérèse-De Blainville
Frais d'inscription de 35 \$
- ★ **Duo (deux voix ou une voix et un instrument)**
Deux membres habitant la MRC ou un membre habitant la MRC et un membre résidant à Blainville
Frais d'inscription de 70 \$

* Des frais supplémentaires de 30 \$ s'appliqueront pour les résidents de la MRC qui seront retenus pour la finale



Blainville
en
CHANSONS
